

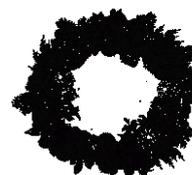
DE LA PLATE-FORME A LA GROTTE DES FEES

Le Journal du Comité de Quartier de Camplanier

N° 50 Automne – Hiver 2017

(Directeur de publication : Claude JOURNEE 45 Impasse des deux Colonnes 30900 Nimes)

Le Conseil d'Administration du Comité de Quartier
vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année



Editorial

L'été caniculaire est terminé, tout le monde a fait sa rentrée, même le conseil d'administration du comité de quartier. Il a été élu lors de la réunion du 18 septembre 2017. Vous noterez (voir trombinoscope) qu'il n'y a pas eu de grands bouleversements à la tête de notre association, je remercie tous ceux qui pour la 3ème année, m'ont honoré de leur confiance.

Vous ne le savez peut-être pas, mais Camplanier appartient au conseil de quartier de garrigues OUEST, il y est associé avec 9 autres quartiers. Cette structure municipale dispose pour fonctionner, d'une enveloppe budgétaire annuelle de 100 000€ à se répartir. Cette année, notre quartier a eu une dotation de 11 400€ de travaux à réaliser.

Bien sur nous en sommes très satisfaits, mais beaucoup de choses restent à faire et les objectifs sont nombreux (fibre optique, reprises de voirie, sécurité, vitesse, stationnement, embellissements divers, etc...) notre objectif étant d'accroître notre bien-être collectif.

Notre comité de quartier, vous le savez, est une association à but non lucratif, elle ne dispose pas de salariés, mais uniquement des bénévoles qui prennent de leur temps pour que le vivre bien "chez nous à Camplanier" ne soit pas un vain mot. Alors quand vous recevrez ce journal, posez-vous une unique et cependant nécessaire question, ai-je payé ma cotisation de 10€? car c'est bien à travers elle et les subventions des collectivités que nous pouvons fonctionner. Alors au moment où, les pompiers, les éboueurs, le facteur, etc... vont proposer leurs calendriers ne nous oubliez pas, et aidez nous par votre contribution, nous vous en remercions par avance.

Pour le bureau, Le président.

Les membres du bureau 2017 - 2018

Claude JOURNEE Président	04 66 23 08 00
David JACOB 1 ^{er} Vice Président	06 85 28 97 38
André CARRIERE Vice Président	04 66 23 19 61
Jean-Pierre CANCEL Secrétaire	04 66 23 96 48
François MILLET Secr. Adjoint	04 66 64 10 97
Michel WEBER Trésorier	04 66 21 35 60
Martine BERTELOITE Trés Adjoint	04 30 08 55 05
Laurent BLUM	04 66 64 76 01
Jean ESPUNY	04 66 62 25 49
Marjolaine FERMIN	06 85 15 35 27
Philippe LEVY	04 66 03 01 39
Jean-Pierre PARNEIX	04 66 23 18 40
Denis REYNAUD	04 66 64 56 77
José WILLIOT	04 66 38 94 13

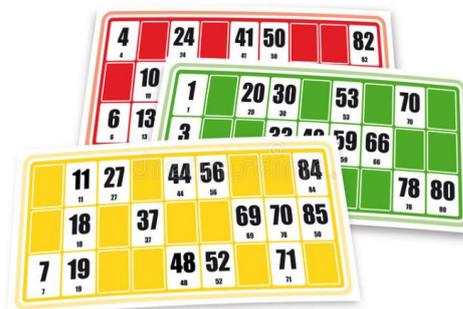


NOTEZ – LE

Notre traditionnel loto se déroulera le dimanche 18 février 2018 à partir de 15 heures à la Salle de l'école de la Cigale.

Comme à l'accoutumée nous dégusterons la galette des rois et trinquerons ensemble.

Venez nombreux à cette manifestation.



La centième de Rando Camplanier

La section randonnée de notre quartier vient de fêter ses quatre ans d'existence et sa centième marche.

Que de chemin parcouru depuis le lancement de l'activité en septembre 2013 !



Une progression constante, que ce soit au niveau des distances parcourues, du temps de marche, de l'effectif des randonneurs. Jugez en par vous-même : 1268 kilomètres, 405 heures à mettre un pied devant l'autre, 25 295 mètres de positif gravis (soit 3 fois le plus haut sommet du monde), 15 courageux en moyenne qui arpentent les sentiers de la région mais aussi ceux de toute la France.

Des séjours sur le Mont Lozère, dans les Pyrénées Orientales, les Hautes Pyrénées, le Jura, l'Aubrac, et puis encore des marches à la découverte de notre quartier, des marches de solidarité pour le Népal.

Mais nos marcheurs sont tournés vers l'avenir : pour la saison 2017- 2018 qui vient de débiter, 16 randonnées sont au programme, un week-end prolongé dans les Albères, une semaine dans le Champsaur.

Une nouveauté également : sur le site du Comité (www.camplanier.org) vous pouvez regarder le topo des randonnées réalisées et à votre tour, marcher dans nos pas...

Volonté, bonne humeur, convivialité : ce sont les clés de la réussite de notre section que vous pouvez rejoindre. Pour cela, rien de plus simple ; contactez Jean- Pierre Parneix au 0670243342 ou en écrivant à : jpparneix@yahoo.fr

Le site internet de Camplanier a été mis en service il y a quelques mois.

Vous êtes déjà nombreux à le consulter si l'on en croit André Carrière qui assure son suivi.

Pour être informé en temps réel de la vie de votre quartier, il vous suffit de taper :

www.camplanier.org

Boîte à livres

Si l'on en croit les services de la Mairie concernés, notre boîte aux livres devrait très prochainement être installée.

Vous pourrez y déposer vos ouvrages, consulter ceux qui y seront entreposés. Merci de prendre soin de cette installation et bonnes lectures !

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale de notre quartier s'est déroulée le 30 juin 2017 en présence de Messieurs Procida et Plantier de la Municipalité.

Ont été évoqués les points soulevés lors de la visite du quartier du mois de juin auprès des élus et des techniciens présents ainsi que bon nombre de questions diverses.

Tous les détails sont à votre disposition sur le site du Comité.

Bien entendu, le rapport moral et financier a été soumis au vote, le Conseil d'Administration a présenté sa démission, et après appel à candidature, un nouveau conseil a été élu.

Voici la nouvelle composition après la réunion de septembre 2017 qui a réparti les rôles de chacun :

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017 - 2018



Claude JOURNEE
Président



David JACOB
1^{er} Vice Président



André CARRIERE
2ieme Vice Président



Jean-Pierre CANCEL
Secrétaire



François MILLET
Secrétaire adjoint



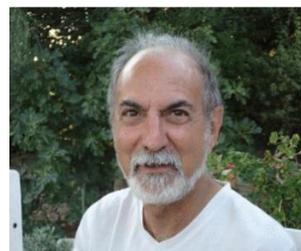
Michel WEBER
Trésorier



Martine BERTELOTTE
Trésorière adjointe



Laurent BLUM



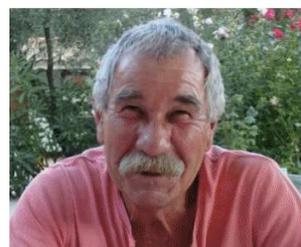
Jean ESPUNI



Marjolaine FERMIN



Philippe LEVY



Jean-Pierre PARNEIX



Denis REYNAUD



José WILLIOT

LE NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Nous vous tenons informés depuis le printemps 2016 des étapes franchies dans l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme. Plusieurs articles sont ainsi parus dans notre journal pour vous parler de la procédure, des garrigues habitées, ...

La presse locale s'est régulièrement fait l'écho de ce fameux futur PLU, qui va impacter fortement nos quartiers de garrigues habitées.

Aujourd'hui, les choses se précisent, puisque la version provisoire de ce document a été « arrêtée » par le conseil municipal réuni le 30 septembre dernier, ce qui signifie que ce projet de PLU est soumis actuellement à l'avis de diverses institutions, avant de faire l'objet d'une enquête publique sans doute en début d'année 2018, pour être ensuite approuvé.

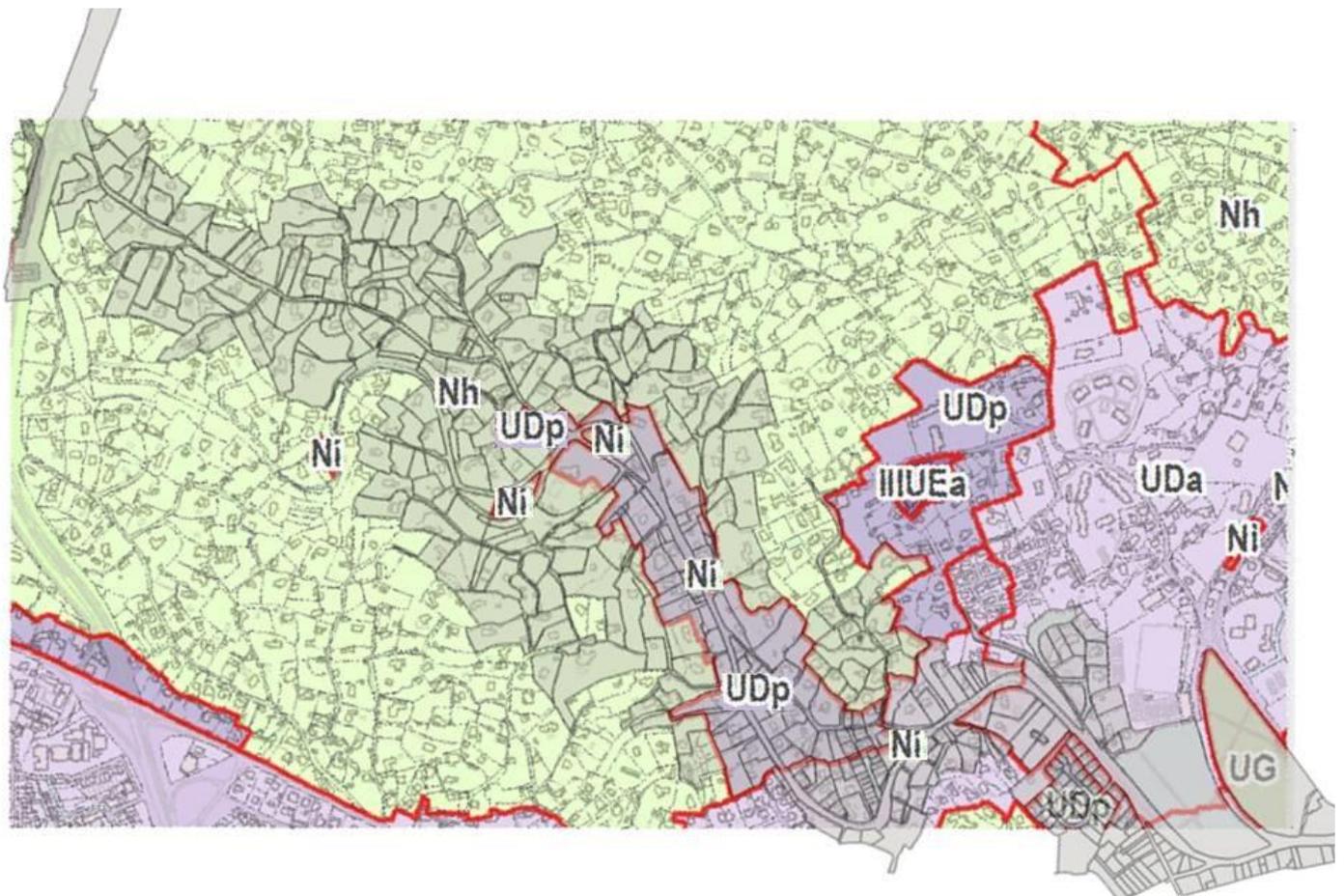
Ce projet est la suite logique de ce qui avait été annoncé. Pour ce qui concerne notre quartier, la principale évolution concerne les zones N1, N2, ... actuelles, constructibles suivant des surfaces minimales de terrain, qui deviennent pour leur immense majorité inconstructibles ! et reclassées en Nh. Seuls les terrains déjà bâtis pourront faire l'objet de quelques extensions, dans la limite de 20% de surface supplémentaire, ou de bâtiments annexes, dans la limite de 50m².

Mais les terrains Nh actuellement non bâtis resteront vierges de construction.

Par ailleurs, une petite partie du quartier (centre du plan), précédemment classée en N1 sera quant à elle reclassée en zone UDp, qui correspond aux anciens secteurs de garrigues habitées bénéficiant du tout à l'égout.

Nous vous informerons ultérieurement, sur notre blog, des dates retenues pour l'organisation de l'enquête publique, qui sera pour vous l'occasion de vous renseigner plus en détail et, le cas échéant, de faire valoir vos remarques, voire de demander des ajustements. Mais la ligne directrice de ce nouveau PLU, en classant en zone naturelle notre quartier, ne changera pas.

Le comité de quartier et notamment M.MILLET François au 04.66.64.10.97 M. CARRIERE André au 04.66.23.19.61 sont à votre disposition pour plus de précisions.



ASSAINISSEMENT

Depuis plusieurs années, le comité de quartier demandait l'extension du réseau assainissement sur deux secteurs de Camplanier. Un au niveau du chemin haut de Camplanier (dit chemin Historique) et l'autre de l'impasse de la grotte jusqu'aux environs du n°1700. A ces demandes, Nîmes-Métropole nous répondait depuis plusieurs années que les deux zones en question étaient classées pour l'une en zone N1 du Plan Local d'Urbanisme, pour l'autre en zone N2, dans lesquelles, un assainissement non collectif est prescrit.

Cependant, la validation du nouveau PLU courant 2018 risque de changer les choses en ce qui concerne le tronçon du chemin haut de Camplanier (chemin dit historique), en effet, cette zone risque de basculer en zone **UDp**. Pour être plus précis, ce secteur correspondant aux anciens secteurs de garrigues habitées pourrait bénéficier de l'ensemble des équipements publics et réseaux divers, dont l'assainissement. Il appartiendra aux riverains de ce secteur de faire leurs demandes de raccordements auprès de Nîmes-Métropole, quand le nouveau PLU sera définitivement adopté.

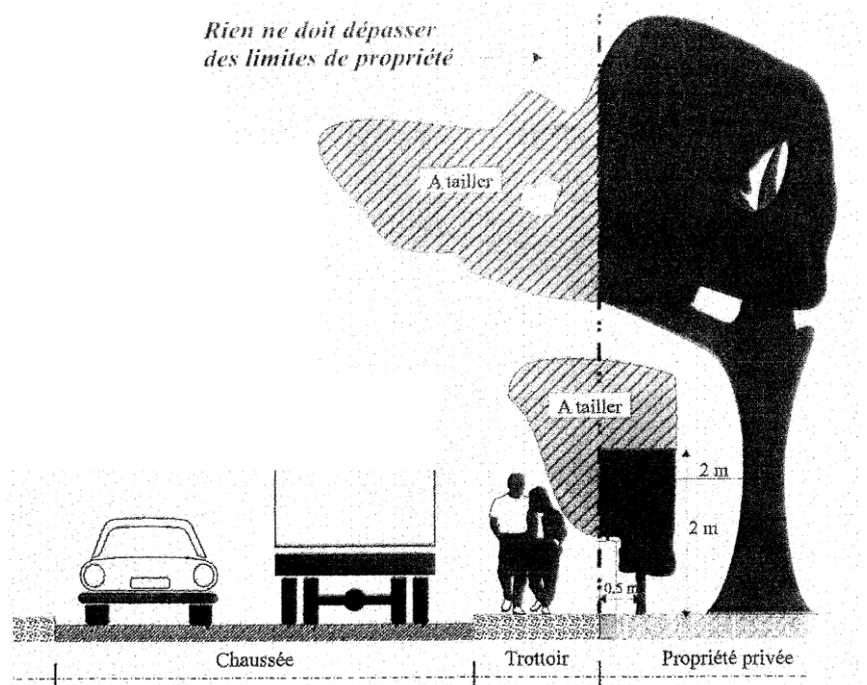
Concernant l'extension de l'impasse de la grotte jusqu'aux environs du 1700 (future zone Nh non constructible). L'hypothèse envisagée était celle d'une « offre de concours », d'un montant total de 216 500 euros, ce qui signifiait que les 15 bénéficiaires de ce futur réseau devaient financer la totalité de ces travaux et **à la condition, en plus, qu'aucun d'entre eux ne refuse d'apporter sa contribution financière**. Devant le peu de souplesse de ce dispositif de l'offre de concours et du coût qui en résultait pour chacune des familles concernées, le comité de quartier n'a pas jugé opportun de poursuivre ce projet.

RAPPEL

Nous vous rappelons qu'un certain nombre d'obligations incombent à chacun d'entre- nous : obligation d'égagement lorsque nos végétaux empiètent sur le terrain du voisin ou sur la voie publique (il en va de la sécurité des piétons et des cyclistes – tout comme en ce qui concerne le stationnement sur les voies de cheminement).

Règlement

- Les haies doivent être plantées à 50 cm de la limite de propriété si elles ne dépassent pas 2m de hauteur.
- Si elles sont de nature à dépassées les 2m de haut, elles doivent être plantées à 2m de la limite de propriété.
- Enfin les arbres ne doivent pas déborder sur le domaine public.



CULTURE

Si vous ne connaissez pas l'origine et la signification du mot : NUIT, en voici une explication :

Dans de nombreuses langues européennes, le mot NUIT est formé par la lettre « N » et suivi du numéro 8 dans la langue du pays.

La lettre « N » est le symbole mathématique de l'infini, et le nombre 8 symbolise aussi l'infini.

Ainsi, dans toutes les langues, NUIT signifie l'union de l'infini ! (N + 8)

Quand ce fait a été découvert, il est apparu évident que l'on ne comprenait pas comment on ne l'avait pas remarqué avant !

Et voici quelques exemples :

Portugais : noite = n + oito (8)

Anglais : night = n + eight (8)

Allemand : nacht = n + acht (8)

Espagnol : noche = n + ocho (8)

Italien : notte = n + otto (8)

Français : nuit = n + huit (8)

INTERESSANT non....

Heureux celui qui transmet le savoir et qui vous conseille au moins 8 heures de sommeil...

Et comme le disait Raymond DEVOS : « Ne pas dormir ... nuit ! »

Bonne nuit....

Source : inconnue



Expressions liées au lit

Comme on fait son lit on se couche : La réussite dépend des efforts déployés

Faire le lit de quelqu'un : aider quelqu'un, souvent sans le vouloir

Aller à la halle aux draps : expression désuète signifiant aller dormir

Hôtel du Lion d'Or : Cette ancienne enseigne était en réalité un rébus signifiant 'ici lits on dort'. En effet, jadis les cavaliers, pour se reposer, allaient dans des auberges. Mais toutes ne disposaient pas de lit, et bon nombre de cavaliers avaient certes le couvert, mais devaient dormir dans l'écurie avec leur cheval.

Néanmoins, certaines auberges possédaient des lits et elles avaient l'habitude de le signifier par une pancarte : « au lit, on dort »

Au fur et à mesure du temps, la contraction des mots s'est opérée, et les auberges se sont peu à peu nommées « **Au lion d'or** »

Pour les personnes qui n'ont pas encore réglé leur cotisation, nous les invitons à prendre ou à renouveler votre adhésion en renvoyant ce papillon à l'un des membres du Bureau.

NOM..... PRENOM.....

Adresse.....

Adresse Mail Signature.....

Ci-joint un chèque de 10€ par famille. (libellé à l'ordre du comité de quartier de Camplanier).

Un peu d'histoire de Camplanier

Au fil du temps, notre chemin de Camplanier a bien changé.

Il ne s'agit pas d'être nostalgique, de dire « que c'était mieux avant » ou bien le contraire, mais de transmettre l'histoire, le passé à celles et ceux qui sont aujourd'hui les habitants du quartier.

Ceux-ci qu'ils soient nouveaux ou anciens, qu'ils y soient nés et y ont grandi, ont vu se modifier leur paysage et leur voisinage.

Ils ignorent souvent pourquoi et comment ce coin de garrigue s'est transformé en à peine un siècle.

C'est bien entendu l'homme qui a façonné ces transformations. Mais c'est bien en fonction, à cause de la nature que ce dernier a dû inventer, créer, adapter pour mieux vivre.

Ce fut un travail de longue haleine et qui n'est pas encore achevé.

Mais revenons aux origines de Camplanier.

Le Camp « planier » signifie communément le champ plat mais aussi, aisé, facile à travailler, au relief sans accident comme nous le rappelle Aimé Serres dans son ouvrage « Les rues de Nîmes ». Il nous dit également que le chemin suit une dépression assez large et relativement plate pour un territoire de garrigue.

C'est en 1943 qu'il fut ainsi nommé. Autrefois, il était appelé Chemin Vieux de Gajan.

« Dés 1380, le Compoix de Nîmes cite Camplanier, plateau du bois de Vaqueirolles. Les cadastres du XVIII^{ème} siècle désignent un assez vaste espace sous le nom de Camplanier depuis le début du chemin de l'alouette actuel, près des Trois Piliers, jusqu'au chemin d'Anduze ».

Il faut bien imaginer qu'alors, si notre chemin existait, il n'y avait plus d'habitation au-delà de ce qui est aujourd'hui la Rue Rousselier.

Les premières constructions furent les capitelles qui servaient d'abri à de petits propriétaires afin de mettre à l'abri leurs outils, leurs produits agricoles. On en dénombrait plus de 1000 au milieu du 19^{ème} dans la garrigue nîmoise.

On dit qu'on en construisit jusqu'en 1914 et ce durant une période qui débute au 17^{ème}.



Au XIX^{ème} siècle, celles-ci se sont transformées en modestes « résidences secondaires », les masets.

Le mot est un diminutif de « mas » venant du bas latin « mazada, mansio, mansu » signifiant maison avec champ, maison rurale, métairie avec habitation.

De nombreux citadins éprouvant le besoin de quitter la cité en fin de semaine ou bien encore les jours de fête.

Ce phénomène, rendu possible par l'expansion de la ville et l'enrichissement des habitants, via la bonneterie et le textile entre autres, constitue un phénomène fascinant.

Félix de la Farelle dans son ouvrage « La classe ouvrière à Nîmes, le passé et le présent » nous raconte que « ce lieu d'agrément de l'ouvrier est en général planté de vignes, d'amandiers ou d'oliviers ; on y trouve quelquefois une maisonnette composée d'une ou deux pièces, vulgairement appelée maset et qui sert les dimanches et jours de fête à sa famille et ses amis ».



Chaque dimanche, à pied ou avec un âne pour les plus aisés (plus tard avec le tramway) on rejoint la minuscule bâtisse que l'on a construite de ses mains, ceinturée de pierres sèches extraites du sol ingrat et qui constituent à la fois la limite de la propriété et des « faïsses » qui soutiennent le terrain.

Au fil du temps, le maset s'embellit. On y adosse une tonnelle afin de faire la sieste à l'ombre, un terrain de boules, distraction favorite des masetiers avec l'inévitable « pastis ».

La géographie du lieu conditionne son occupation, l'eau est la préoccupation principale, d'où les citernes qui stockent l'eau de pluie et permettent l'arrosage des plantes et des légumes qui constituent un complément pour les familles en un temps où le gaspillage n'est pas encore devenu une habitude sinon une vertu cardinale. D'ailleurs la municipalité installera des citernes municipales approvisionnées par un camion.

Dans son ouvrage « Les masetiers nimois », Jules Igoulen écrit : « Il convient de dire un mot sur le nom que l'on donne à son maset. Soit il rappelle le souvenir d'un être cher, et si ce nom est celui d'une femme ou d'une jeune fille, le maset est alors qualifié de villa. Mais il peut être aussi le nom d'un ou plusieurs gros arbres ornant le maset (maset des pins, maset du cyprès) ou encore du nom de fleurs (maset des iris). Il peut aussi indiquer la situation du maset (Maset Belle vue, Maset de Ventabren...).

Il nous décrit également le nîmois d'alors, qui semble ne pas avoir changé de caractère aujourd'hui.

« Le Nîmois passe pour avoir un caractère volontaire, combatif, persévérant... Est-ce que dans cette conquête de la garrigue, terre ingrate et aride par excellence, le nîmois n'a-t-il pas eu d'abord) lutter contre la nature elle-même, contre son sol si ingrat et si peu propice à toute culture ? Ne doit il pas encore lutter contre les orages qui ravinent son enclos et emportent au loin le peu d'humus qu'à grand peine il arrive à incorporer à sa terre ?... Ne doit il pas enfin lutter chaque été contre une sécheresse d'autant plus difficile à combattre que la garrigue est sans eau, et contre un soleil ardent, rien ne peut grandir ».

A partir du premier cadastre de la ville, on comptait 614 masets ; en 1930 il y en avait 4000.

Mais l'eau pourtant si rare devient un problème et un danger lorsque les épisodes que l'on ne qualifie pas encore de cévenol surviennent, ravageant tout. Le cadereau (de « cadere », tomber en latin) n'est autre qu'un oued, à sec généralement, mais qui retrouve son lit naturel lorsque surviennent les intempéries.

Nombreuses ont été les inondations soudaines et brutales dans la ville de Nîmes.

Le cadereau s'évacue quant à lui par le canal qui rejoint la plaine du Vistre et que l'on recouvrira plus tard pour en faire l'actuelle avenue Pompidou.

On passe ensuite à la période de la dernière guerre.

Le 27 mai 1944, par erreur, les bombardiers américains frappent durement la ville de Nîmes, tout à proximité de notre chemin faisant entre 300 et 400 victimes.

La population trouva refuge dans Camplanier, dans les olivettes de ce qui est devenu les rue Rousselier et Proudhon.

La création d'un Comité de quartier est le résultat direct des problèmes de l'eau. Son but premier fut en effet la revendication pour la création d'un réseau d'adduction d'eau potable. En effet, l'habitat n'a cessé de se densifier et, de temporaire, certains habitants deviennent désormais permanents, amorçant ainsi ce qui va devenir la caractéristique du lieu, celle d'un quartier d'habitation, d'où découleront toutes les revendications futures du Comité à partir de l'année 1954.

Le premier Président fut Monsieur Bastide, lui succéderont Messieurs Mombelli, Bochet, Hernandez, Roche, Carrière, Millet, Madame Martin, Carrière une nouvelle fois et Monsieur Journée.

La plupart des revendications avancées par le Comité sont en lien avec les problèmes liés à l'eau, comme nous l'avons déjà indiqué : adduction, tout à l'égout... mais surtout au lendemain des graves inondations du 3 octobre 1988, 2002, 2005 et de 2014.

Il n'en demeure pas moins que bon nombre d'autres demandes ont été formulées par le Comité suite aux remarques et suggestions des habitants.

Pour faire aboutir les choses, il a fallu de la persévérance, quelques fois de nombreuses années de négociation, de réunions, de lettres ouvertes à la presse...

Ce n'est qu'à ce prix que les résultats voient le jour pour le bien être de tous.

Dans ce journal, nous avons listé les réalisations essentielles obtenues depuis la création du Comité et jusqu'en 1974. Dans notre prochain numéro nous évoquerons ce qui a abouti jusqu'à aujourd'hui.

1954 Deux points d'eau sont réalisés dans notre chemin, l'un à proximité de l'impasse du Caroubier et l'autre à la guinguette Roulph.

1955 La cabine téléphonique publique est mise en place à la guinguette Roulph et l'élargissement de la chaussée à l'endroit de l'ancien jeu de boules est réalisé.

1957 Huit lampes sont mise en place entre le Chemin Vieux de Sauve et la croisée des Chemin Bas et Haut de Camplanier.

1959 Le goudronnage du chemin est effectué jusqu'à la guinguette Roulph.

1960 La signalisation est mise en place dans le chemin et les impasses.

1961 Réfection et goudronnage de la partie allant de la guinguette à l'impasse des Deux Colonnes.

1962 Réfection de l'Impasse des Pinèdes.

1963 Goudronnage du chemin entre l'impasse des Deux Colonnes et l'impasse Léonard. Nouvelle numérotation des habitations.

1965 Pose d'un maillage des conduites d'eau (Cigale Camplanier et Castanet) pour renforcer la pression.

1967 Pose de bornes fontaine et d'incendie.

1968 Pose de huit lampes supplémentaires dans le chemin haut de Camplanier.

1969 Goudronnage de l'impasse Léonard jusqu'au périphérique.

1970 Le chemin est éclairé jusqu'à la guinguette (10 lampes supplémentaires).

1971 Goudronnage des impasses des Pinèdes et des Deux Colonnes.

1972 Installation du tout à l'égout jusqu'à l'impasse des Pinèdes.

1973 Amélioration de l'éclairage

1974 Eclairage de l'impasse de la Grotte.

C'était en 1967





Allô Nîmes Voirie n'existe plus

Comment faire pour une demande d'intervention directement en ligne sur le site de la ville de Nîmes?

Il faut:

- entrer sur le site de la ville de Nîmes (www.nimes.fr)
- cliquer sur l'onglet "Démarches"
- cliquer sur la rubrique "Urbanisme-travaux-voie publique-inondations"
- taper sur "demandes d'intervention sur le domaine public" et suivre les instructions.

N'oubliez pas de conserver le numéro de votre demande elle vous sera nécessaire pour le suivi de celle-ci.



JOYEUSES FÊTES de FIN D'ANNEE